

MUNICIPALITÉ



DE
L'ABBAYE

VOTATION DU 18 JANVIER 2026

Route de l'Hôtel de Ville 14
1344 L'Abbaye

Tél. 021 564 20 33
municipalité@labbaye.ch

COMMUNES DE L'ABBAYE, LE CHENIT ET LE LIEU

CONVOCATION

Les électrices et électeurs sont convoqués le **dimanche 18 janvier 2026** pour l'objet suivant :

OBJET COMMUNAL – VOTE CONSULTATIF

1. Acceptez-vous les armoiries de la future Commune de la Vallée de Joux telles que proposées à l'article 4 de la Convention de fusion ?

Conditions de participation

Tout citoyen suisse et étranger, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel (réception entre le 15 et le 19 décembre 2025), a le droit de participer aux scrutins.

Ce droit s'exerce **exclusivement** dans la commune ou l'électeur est inscrit (domicile politique).

Rôle des électeurs

Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du Greffe municipal. Le droit de réclamation s'exerce auprès de la Municipalité **jusqu'au vendredi 16 janvier 2026 au plus tard**. Le rôle des électeurs est clos **le vendredi 16 janvier 2026, à 12h00**.

Matériel officiel

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au Greffe municipal **jusqu'au vendredi 16 janvier 2026, à 12h00, au plus tard**.

Vote par correspondance

Les votes par correspondance retournés par voie postale doivent être **affranchis par l'électeur** et parvenir au Greffe municipal de sa commune jusqu'au **samedi 17 janvier 2026, à 12h00 au plus tard**.

Vote des malades

Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, au plus tard le vendredi 16 janvier 2026, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Vote au bureau de vote

Bureaux (ouverts le dimanche 18 janvier 2026, de 10h00 à 11h00)

Le Sentier :	Hôtel de Ville, partie restaurant, 1 ^{er} étage
L'Abbaye :	Hôtel de Ville, Route de l'Hôtel de Ville 14
Le Lieu :	Bureau communal, Grand'Rue 7

Les Municipalités de L'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu